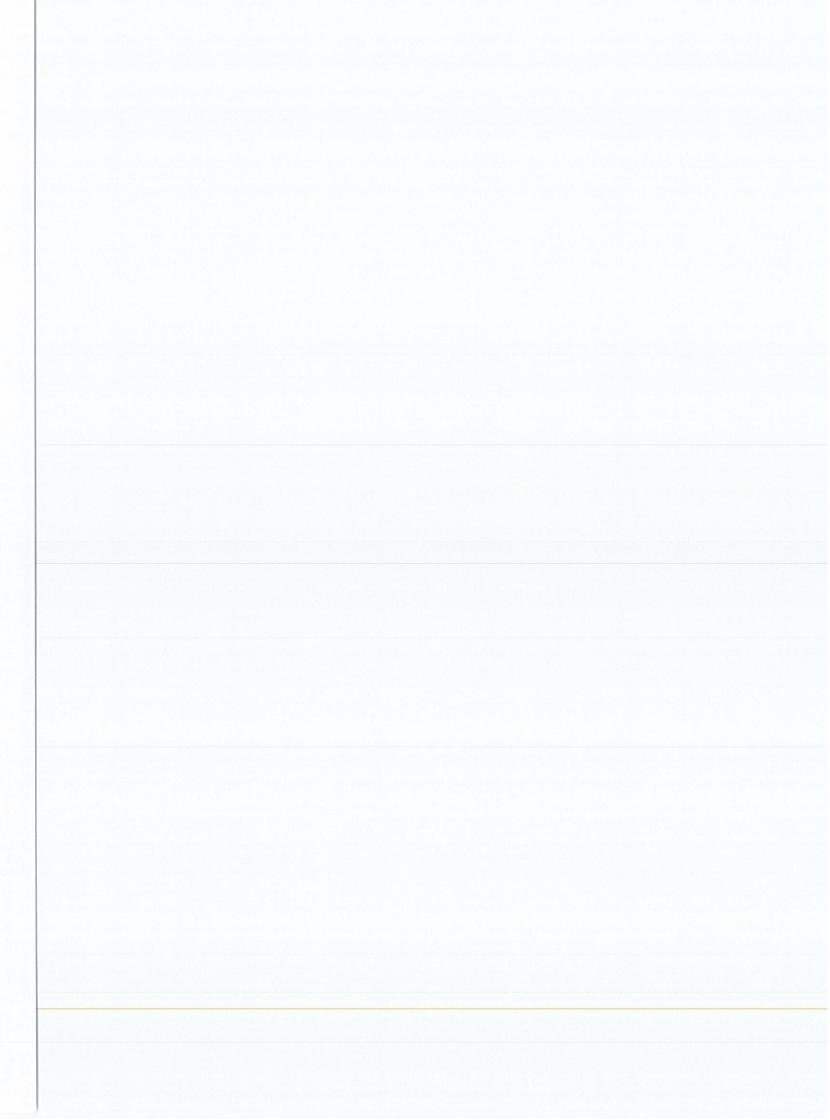


### PV DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SAMEDI 4 MAI 2024 A 9H30 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	26/04/2024
Liste des présents	Gilles RUAT–Annie CARLET–Yves ATTARD–André RICHARD - Andrée LIONNET – Catherine BARBALAT – Carole PELET – Christian ROYER - Robert PAYS –Pascal MARTIN (arrivé à 11h)
Liste des absents avec procurations	Serge COHADE donne pouvoir à Mme Annie CARLET
Liste des absents excusés	Mathieu JOUVE Edwige VIGOUROUX
Président de séance	Gilles RUAT
Secrétaire de séance	Carole PELET

Approbation du PV du dernier conseil municipal: le PV du conseil du jeudi 4 avril 2024 est validé à l'unanimité.

Délibération n°2024/41 : Validation des choix de la CAO - Marché 2024-03 Constructi technique municipal	ion d'un centre
Les différents lots ont été attribué en fonction de divers critères (note prix/ note technique / note finale dans un 1e temps puis après négociation.  Le CM a adopté à l'unanimité ces propositions:	
N°1. Gros œuvre ROUX SAS: 105 000.00 € HT N°2. Dallage industriel GAILLARD construction SAS: 32 821.20 € HT N°3. Charpente bois PARRIN A/S SARL: 76 853.36 € HT N°5. Menuiserie extérieures PARRIN A/S SARL: 22 619.08 € HT N°6. Serrureries-portes sectionnelles PARRIN A/S SARL: 65 649.84 € HT N°7. Menuiseries intérieures PARRIN A/S SARL: 22 409.57 € HT N°8. Plâtrerie- peinture-plafond PAYS BORDEL SARL: 16 058.18 € HT N° 10. Electricité courant faible SARL ELEC JEAN: 55 017.35 € HT N°11. Ventilation plomberie sanitaire SARL HENRY FABIEN: 13 053.21 € HT	adoptée à l'unanimité
Les lots n°4 (couverture bardage) et n° 9 (carrelage et faïence) nécessitent une reconsultation car les propositions de prix sont en fort décalage avec l'estimation du MOE. Le lot n°12 (abords) quant à lui nécessite une mise au point marché.	



#### Délibération n°2024/42 : Demande de subvention DETR 2024 - Rénovation de bureaux municipaux

La demande DETR n'a pas abouti pour la subvention du centre technique municipal. Après discussion avec les services de l'Etat il est proposé de modifier la demande d'aide DETR en dissociant la partie « bureaux » du reste du projet.

adoptée à l'unanimité

soit une subvention de : 195 399,10 X 20 % = 39 080 € HT

Délibération n°2024/43 : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Aurotisation de dérivation et institution des périmètres de protection Source Limagne 2
Délibération n°2024/52 : Demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre de la DUP - Source Limagne 2

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la préservation des ressources en eau potable il convient de réaliser une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'autorisation de dérivation des eaux et l'institution des périmètres de protection de la Source Limagne 2.

La commune s'est inscrite, dans le cadre de l'accord de programmation de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et sur la réduction de sa consommation, porté dans le 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Concernant la source de Limagne 2 : proposition de Mr Montorier et son cabinet d'étude « Sous -terrain » pour un montant de 9 900 € HT.

Le CM accepte de retenir le cabinet « Sous terrain » pour la procédure DUP : autorisation de dérivation des eaux et institutions des périmètres de protection pour la source LIMAGNE n°2.

Le CM autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la protection des captages auprès du Conseil Départemental pour un montant de 4380 € HT

adoptées à l'unanimité

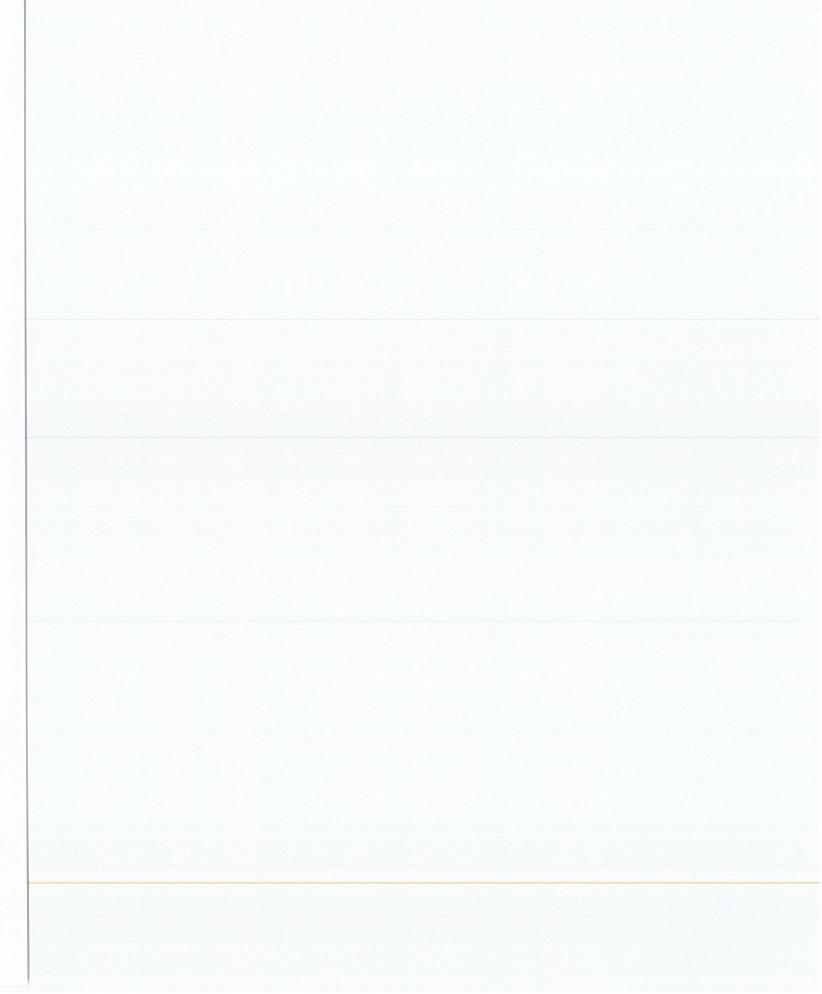
#### Délibération n°2024/44 : Transfert de compétence Eau du Syndicat du Bouchet vers le Syndicat des Eaux du Velay

Mr le Maire informe les CM que par arrêté du 28 mars 2024, Mr le préfet a dissous le syndicat de la source du Bouchet au prétexte qu'il a adhéré au SG eau du Velay pour la compétence « eau à la carte ».

Sauf que dans la compétence « eau potable à la carte art 5-1 du SGEV » cette compétence englobe aussi l'investissement. Or le syndicat du Bouchet continue de réaliser par ses propres moyens la partie investissement. Ceci tiendrait à démontrer que le transfert intégral n'est pas effectué.

Le CM autorise Mr le Maire à exercer un recours gracieux auprès du Mr Le Préfet, par l'intermédiaire d'un avocat (cabinet KPMG) par l'intermédiaire du Syndicat du Bouchet.

adoptée à l'unanimité



## Délibération n°2024/45 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan "5000 équipements sportifs - Génération 2024"

Suite à la baisse conséquente de la subvention envisageable (5000 € au lieu de 25 000 € promis au départ), il est décidé de changer une seule aire de jeux de l'école pour un montant de 14 998,50 € HT. Une rénovation du sol souple sera effectuée sur les endroits les plus abîmés. Mr Maire prévoit également la remise en place des cages de hand dans la cour ainsi que la réalisation d'un parcours d'escalade.

adoptée à l'unanimité

Le CM autorise Mr Le maire a effectué la demande de subvention.

Délibération n°2024/46: Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies (SDE09, SIEDA,SDEC, FDEE19, SMEG, SDEG, SDE43, SDE65, TE46, SDEE, SYDEEL66, SDET et SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies; l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

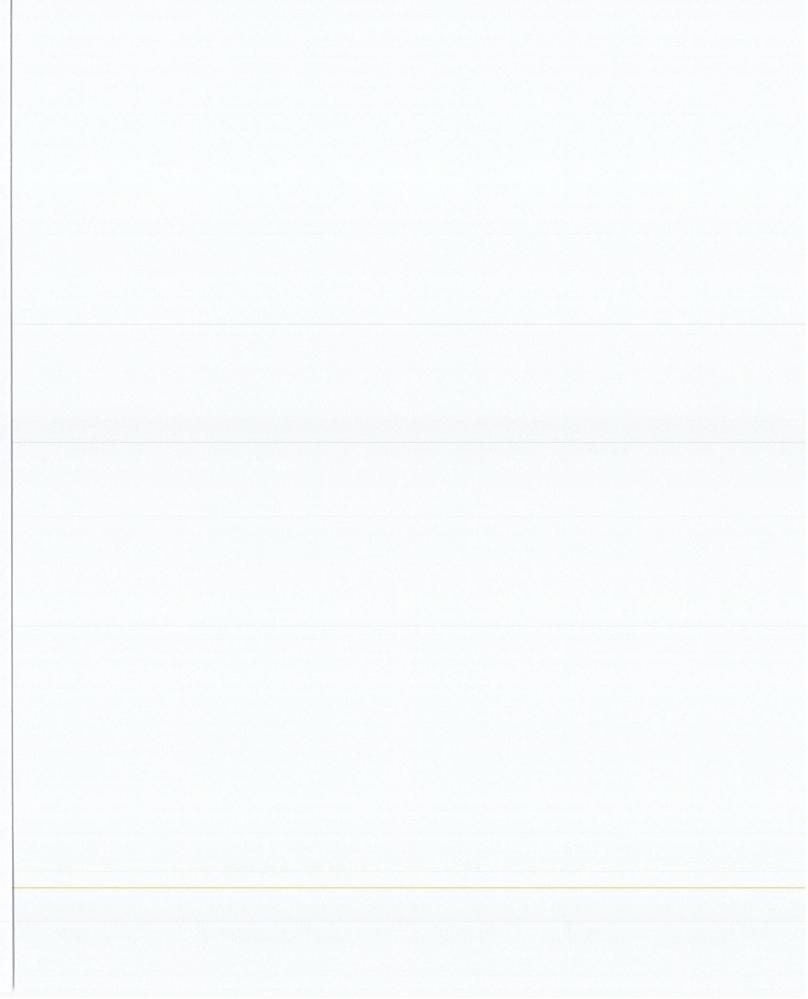
Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande et à la participation au marché de fourniture de l'électricité à partir du 1e janvier 2026.

adoptée à l'unanimité

# Délibération n°2024/47 : Modification de la Régie du Camping Un avenant à la régie du camping est nécessaire pour l'encaissement des recettes des vélos adoptée à l'unanimité

Délibération n°2024/48 : Réhabilitation de l'ancienne Salle Paroissiale : Additif planc PAC	her chauffant +
Il est proposé de remplacer le chauffage électrique par une pompe à chaleur.	
L'entreprise Henry Fabien est retenue parmi 3 propositions pour 18 020,76 € HT sur proposition du cabinet AVP. Le CM suit ces recommandations.	adoptée à l'unanimité

Délibération n°2024/49 : Certificat de la gestion durable de la forêt d'une collectivité publique		
* Section Vergonzac :	adoptée à	
Adhésion à PEFC Auvergne Rhône Alpe : soit 31,21 Ha donc 56,22 € pour 5 ans.	l'unanimité	



#### Délibération n°2024/50 : Convention d'exploitation pour des arbres déracinés en forêt sectionale de Limagne parcelle 2

#### \* Section Limagne:

Suite à l'exploitation d'une parcelle de bois, la parcelle Le gray a subi des dommages nécessitant l'intervention de l'ONF pour permettre l'exploitation de bois cassé en bordure. (env. 300 m3 à sortir au tracteur).

#### **Budget Prévisionnel**

charge d'exploitation:

24,50 €/ m3 + organisation de l'exploitation (1200 €) un total de 8550 €

frais de recouvrement : 158 € frais de reversement : 158€ recette de vente : 15750 €

soit une estimation nette de 6188 € avant replantation

adoptée à l'unanimité

## Délibération n°2024/51 : Demande de subvention coupe par câble mât - Forêt sectionale de Vergonzac "La Traverse"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une coupe par câble mat (longueur totale de 490 mètres linéaires) est prévue dans la parcelle 1A La Traverse – Forêt Sectionale Vergonzac par délibération en date du 16 mars 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de subvention auprès de la Région AURA au titre des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan forêt-bois 2023-

2027, dans le but de soutenir la mise en place d'un chantier d'exploitation forestière et

d'extraction du bois récolté par câbles aériens notamment en zones difficiles d'accès.

adoptée à l'unanimité

Le Conseil autorise le Maire à faire une demande de subvention (Maintenir une exploitation par câble forestier) auprès de la Région AURA à hauteur de 8330.00 €.

exploitation par cable forestier) aupres de la Region AORA à nauteur de

#### DIVERS :

- présentation des divers scénarios pour le transfert de compétences eau et assainissement les scénarios retenus par l'ensemble du CM sont :
- 1. scénario 3.4 : SGEB unifié et 2 syndicats
- 2. scénario 1.2 : CCRHA et le SGEB exploitant la moitié du territoire
- point sur les travaux en cours sur la commune :
- la chicane est posée à Farge
- pas de chicane prévue sur Laniac
- Les travaux Defix-Oriol sont en bonne voie : il manque les planchers/ peintures/ électricité et la pose de la cuisine
- Maison Charbonnier est déjà louée.

